

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240930-DCM\_2024\_09\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 30 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Cyril RONZE à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2024\_09\_08

**OBJET : MODIFICATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU SEIN DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les missions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), consistant à procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées par les communes à Loire Forez Agglomération lors de chaque transfert de compétence à cette dernière,

Vu la délibération du conseil communautaire de Loire Forez Agglomération en date du 17 juillet 2020, fixant les règles de représentation de ses communes membres au sein de la CLECT,

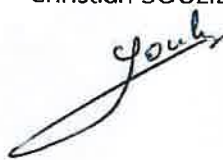
Vu la démission de Monsieur Jean-Paul FERRE en date du 27 septembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les conseillers municipaux, un représentant de la commune au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions) :

- désigne M. Gérard DI FRUSCIA comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Loire Forez Agglomération, à compter de ce jour pour le mandat en cours.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 04 octobre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 10.10.2024  
Publié ou Notifié  
le : 10.10.2024